



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0700

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009, 2010, 2011 - Subvention

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Bargoin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérmian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0700**

commission principale : urbanisme

objet : **Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009, 2010, 2011 - Subvention**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et participe financièrement, aux côtés d'autres partenaires institutionnels, au soutien des missions d'études assurées par cette association et qui entrent dans la stratégie de la politique communautaire en matière de développement urbain, d'aménagement du territoire de l'agglomération et de rayonnement international.

Le soutien de la Communauté urbaine à l'Agence d'urbanisme a été formalisé pour la période récente par la convention pluriannuelle 2006-2008 qui a expirée le 1er janvier 2009.

Le nouveau conventionnement couvrant la période 2009-2011 s'inscrit dans le cadre du développement du programme d'actions pluriannuelles proposé par l'association.

Les priorités

L'engagement partenarial de la Communauté urbaine sera particulièrement fondé sur les actions du programme répondant aux priorités suivantes :

- la démarche schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- la démarche projet de développement territorial (PDT) et la gestion du plan local d'urbanisme (PLU) (procédures courantes et préparation de la révision générale qui suivra l'approbation du SCOT),
- l'expertise urbaine (schéma de référence, cadrage urbain,...),
- la coopération métropolitaine régionale et nationale,
- l'assistance aux observatoires tels que : observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE), observatoire économique et social, observatoire des déplacements, référentiel des espaces agricoles périurbains,
- les réseaux internationaux et européens,
- les coopérations avec certaines villes africaines et moyen-orientales telles qu'Alger, Porto Novo, Alep....

Le soutien de la Communauté urbaine

Le soutien communautaire pour la période triennale 2009-2011 à l'Agence d'urbanisme prend la forme :

a) - d'une contribution financière constituée :

- d'une participation financière à la réalisation du programme partenarial annuel.

Pour l'exercice 2009, la participation financière inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine est fixée à 4 000 000 €,

- d'une subvention de fonctionnement dédiée particulièrement au financement :

- . des dépenses de personnel - induites par l'application du nouveau régime des mises à disposition du personnel territorial modifié par le décret n° 2008-550 du 18 juin 2008,
- . des dépenses liées à l'occupation des locaux communautaires mis à disposition (loyers, fluides, nettoyage, maintenance),
- . des dépenses de téléphonie.

Pour l'exercice 2009, celle-ci est estimée à 505 000 € et nécessitera l'inscription de crédits supplémentaires lors de la prochaine décision modificative budgétaire.

b) - d'une mise à disposition de 7 agents communautaires selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 2 à la convention triennale 2009-2011.

c) - d'une mise à disposition de locaux communautaires, situés 18, rue du Lac - 69003 Lyon, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel de 150 000 €.

d) - d'une mise à disposition à titre gratuit des moyens informatiques et logistiques énumérés à l'article 5.4 de la convention et dont la valorisation financière, annexe n° 4 à la convention triennale 2009-2011, fera l'objet d'un avenant annuel.

Le suivi

La convention 2009-2011 introduit un nouveau dispositif permettant à la Communauté urbaine d'assurer avec plus d'efficacité son obligation de suivi de l'activité et de contrôle financier de l'association et qui comprend en particulier les outils de suivi des actions suivants :

- les fiches d'intervention : établies pour chaque action du programme partenarial annuel précisant le contenu, l'identification du pilote de l'action désigné par l'association, les moyens affectés en personnel, le délai de réalisation,
- les tableaux de bord trimestriels présentant l'état d'avancement des actions du programme annuel ainsi que la réalisation budgétaire associée,
- les réunions semestrielles d'examen (avec possibilité de réorientation) des actions,
- un comité d'évaluation résultats/objectifs réuni en fin d'exercice, dont les conclusions seront présentées aux élus communautaires concernés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2009 de l'Agence d'urbanisme.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 4 505 000 € à l'Agence d'urbanisme pour l'exercice 2009 dont :

- 4 000 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2009 de l'association répondant aux priorités de la Communauté urbaine,
- 505 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement énumérées à l'article 5.2 de la convention pluriannuelle 2009-2011.

3° - Autorise monsieur le président à signer avec l'Agence d'urbanisme :

a) - la convention pluriannuelle 2009-2011,

b) - les 7 conventions de mise à disposition d'agent, regroupées en l'annexe n° 2 de la convention pluriannuelle 2009-2011.

4° - La dépense correspondant à la contribution financière de la Communauté urbaine pour l'année 2009 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme 4 505 000 € - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 0824 - opération 0216.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 305 500 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 641 900 - fonction 020 - opération 0216.

6° - Les recettes correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 150 000 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 752 100 - fonction 020 - opération 1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.